

Association Syndicale des  
Cottages de Cressely.

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
Tenue le 16 novembre 1973 à Châteaufort.

1. A l'ordre du jour, le nombre de propriétaires présents ou représentés par le Syndic déclare ouverte l'assemblée, le quorum étant atteint.
2. L'Assemblée procède alors à la désignation de son bureau:

Président : Mr. QUIN.  
Secrétaire : Mr. SIMON.  
Mr. BRIELLE  
Secrétaire : Mr. FREY.

3. Monsieur SPERBER, Syndic démissionnaire, présente son rapport moral, puis son rapport financier qui est résumé ci-dessous :

Budget 1973.  
Investissements:

Arrosege 1 <sup>o</sup> plante	3000 F.	Defense au 31. 10. 1973
local. Hommes de main et éclaires	11500 F.	1400 F (Habitu)
Gendarmes Couches.	2500 F.	10.000 F (Pour l'A)
Corbeilles à papier.	2500 F.	1.000 F (Pour l'
Habitu. Divers.	5000 F.	pas engagi.
		9000 F.

Fonctionnement:

Solaires.	42.500 F.	28224 F.
Électricité.	8000 F.	14000 F (Prévi pour l'A)

Le courant de la station d'épuration n'a pas été prévu au budget car il n'y avait pas eu de facture en 1972. cela représente environ 6000 F.

		500 F Pour l'Année
Station Epuration	3650 F.	6690 F (Pour l'Année)
Entretien, réparations.	9500 F.	9100 F
Administration	1500 F.	9500 F.
Avocat.	9000 F.	8000 F. (pour l'Année)
Experts.	2500 F.	4500 F.
Architecte Conseil.	2000 F.	1500 F. (Prévision pour l'Année)

Il n'y aura pas de dépassement de Budget d'Investissement et le budget de fonctionnement sera à peu près respecté, les économies réalisées sur certains postes et principalement sur les salaires compensent dans leur ensemble les dépenses supplémentaires.

À près discussion, le cahier de gestion du Syndic démissionnaire est mis au voix et accordé par un vote à bulletin secret:

Oui	76 voix
Non	13 voix
Morts	11 voix
Nia pas pris part au vote	
	1 voix

Monsieur Quin, au nom de l'assemblée, remercie Monsieur SPERBER de ses efforts et de son dévouement.

Monsieur SPERBER présente les candidatures au poste de Syndic:

Madame. Simon.	Candidate Bénévole
Cabinet VERNON X HAURY.	Syndic Professionnel.
" KERKHOV.	" "
" O.P. L.F.	" "
" LOISELET	" "
" GIN.	" "

Après émises et discussions des propriétaires des terres, il est procédé à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

Madame SITTEAU.	19 voix.
Cabinet VERNONNAU MAURY.	0 voix.
" KERKHOV.	1 voix.
" OPLF	0 voix.
" LOISELET	65 voix.
" GIM.	4 voix.
bulletins nuls n'ont pas pris part au vote.	3 voix.

C'est donc le cabinet Loiselet qui est nommé Syndic du Domaine par l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur QUINN prononce la clôture de l'Assemblée.

le Secrétaire. *J. J. Mey* *J. J. Mey* les Secrétaires  
Mme GABRIELLE  
et Gabrielle

le President.  
*J. J. Mey*